

ORIGINES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIALES DES CADRES DE L'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE, DES OFFICES ET SOCIÉTÉS NATIONALES EN TUNISIE

Les problèmes posés par le développement économique des jeunes nations, une fois l'indépendance politique reconnue, dès le moment où l'avenir politique et économique de ces pays est entre les mains des nationaux, sont sans aucun doute fondamentaux. Si un pays échoue dans son projet de sortir du sous-développement, d'améliorer sans cesse sa situation économique globale et celle de l'ensemble de ses habitants, au bout de quelques temps, le terme d'indépendance ne signifie plus rien.

Quelles que soient les potentialités économiques d'un pays, aussi réduites soient-elles, il est nécessaire de les exploiter au maximum. Ce ne sont ni les hommes dans des pays où la croissance démographique est très forte, ni même les capitaux dans un monde où l'assistance aux pays en voie de développement est devenue, pour des raisons diverses, l'objet de rivalités internationales, qui manquent à ces pays. L'obstacle majeur n'est pas non plus de nature idéologique; il est des exemples d'échec ou de réussite avec des régimes politiques de natures très diverses.

Il réside, la plupart du temps, dans une incapacité des nationaux à choisir une méthode de développement et à en surmonter toutes les difficultés d'ordre technique et humain.

A un moment ou à un autre de l'entreprise de développement dont ils ont assumé la responsabilité, les grands leaders des pays dits en voie de développement ont eu à prendre conscience des freins que représentait l'insuffisance quantitative d'hommes capables, de par leur formation technique et leur connaissance du milieu humain, d'assumer des responsabilités dans les différents secteurs de l'administration et de l'économie. Les textes et les discours de Staline, de Fidel Castro, de Senghor, de Bourguiba... ont tous posé ce problème.

La plupart de ces pays, au moment de leur indépendance, n'avaient qu'une minorité d'individus auxquels leur formation ou leur expérience pouvaient permettre d'assumer des responsabilités d'ordre administratif, économique, technique... Les pays colonisateurs avaient auparavant encadré eux-mêmes l'administration et les entreprises économiques de ces pays, prenant conscience

que la formation des cadres nationaux ne pouvait que constituer un obstacle à leur hégémonie. Or cette minorité « capable » a dû, généralement, occuper, d'abord les postes stratégiques inhérents à une indépendance politique nouvelle tandis qu'administration et entreprises économiques sont restées et restent souvent encore confrontées avec de graves problèmes d'encadrement.

Lorsque la Tunisie accéda à son indépendance, en 1956, très rares étaient les hommes qui avaient eu accès, en tant que cadres même moyens, à l'administration économique voire à l'administration en général excepté dans les administrations dites « tunisiennes »... Mais une élite intellectuelle avait été formée sur les bancs des établissements secondaires du pays et sur ceux de facultés françaises. Avant le protectorat, (1875), Khereddine, alors premier Ministre avait fondé le collège Sadiki qui dispensait à des élèves entièrement pris en charge par le collège, à côté d'un enseignement traditionnel, un enseignement plus moderne calqué sur celui des Lycées et Collèges d'Europe... Bien que le Collège ait essentiellement servi à former de bons interprètes pour l'administration du Protectorat, un certain nombre de ses anciens élèves ont pu achever leurs études secondaires dans un Lycée français du pays et poursuivre des études supérieures, aux prix de sacrifices souvent très lourds consentis par les familles et les étudiants qui vivaient en France en s'adonnant à des travaux souvent pénibles et peu rémunérés. De faibles prêts d'honneur leur étaient parfois consentis par l'administration; les membres du Destour à partir de 1925 s'employèrent également à trouver des fonds pour aider les jeunes étudiants. C'est ainsi qu'est née une élite qui se heurta très vite aux portes fermées de l'administration et a fortiori des entreprises. Si bien que la plupart des jeunes diplômés d'Université s'orientèrent vers des carrières libérales...

Nombre d'entre eux militèrent très jeunes dans les rangs des partis nationaux, essentiellement du Parti Constitutionnel Libéral plus connu sous le nom de Néo-Destour créé à partir de 1934. Ils y reçurent une formation politique sérieuse qui leur permit de contribuer à assumer la responsabilité de tous les postes-clefs une fois l'indépendance acquise. Ils furent secondés dans cette tâche par nombre de militants du Parti ou du Syndicat (U.G.T.T.) qui, pour n'avoir pas toujours reçu une formation générale très solide, avaient l'enthousiasme, la foi et une profonde connaissance du milieu humain et des problèmes politiques.

Dès l'indépendance, le nouvel Etat tunisien, conscient des problèmes d'encadrement qu'il avait à résoudre, mit l'accent sur la formation des cadres; des bourses furent accordées à tous les étudiants qui en faisaient la demande. L'ancien Institut des Hautes Etudes rattaché à l'Université de Paris multiplia ses sections et à partir de 1958 devint l'Université de Tunis...

L'encadrement tunisien, compte tenu du passé culturel et politique du pays n'est pas homogène. Il est composé d'une élite de formation arabe sortie de l'Université Zitouna que nous retrouvons essentiellement au Secrétariat d'Etat à la Justice, dans l'Administration religieuse, au Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et dans l'Enseignement, d'une élite de formation supérieure occidentale sortie des Universités françaises et de l'Université de Tunis; cette élite, nous la retrouvons aux postes politiques les plus impor-

tants, dans l'administration et dans les entreprises; enfin d'une élite de formation secondaire ou très rarement seulement primaire mais ayant généralement derrière elle un long passé politique ou syndical.

L'Administration Economique, les Offices et Sociétés Nationales qui nous intéressent ici ont recruté leurs cadres parmi les élites des deuxième et troisième type, en raison de leur formation et de leurs connaissances linguistiques, la langue véhiculaire des problèmes économiques et techniques étant la langue française.

Quels sont les milieux d'origine de cette nouvelle élite née de l'indépendance, à qui est dévolue la responsabilité d'amorcer le décollage économique du pays ?

Nous nous efforcerons de donner dans le cadre de ce modeste article quelques éléments de réponse à cette question.

Une enquête statistique sur les cadres supérieurs⁽¹⁾ tunisiens effectuée fin 1965 nous indique qu'à cette date, la Tunisie employait 6 548 cadres supérieurs dont 4 466 Tunisiens ainsi répartis.

Administrations	3 220 ⁽¹⁾
Offices et Sociétés Nationales	442
Secteur semi-public	455
Secteur coopératif	62
Secteur privé	199
Organisations diverses	88

(1) Non compris les cadres de l'Armée Nationale.

Environ le quart d'entre eux (1 120) étaient recensés dans les administrations économiques, les offices et sociétés nationales.

Nous avons procédé à une enquête par sondage auprès d'un peu moins d'un tiers de cette population, soit 342 cadres⁽²⁾. Il s'agit généralement de personnes assez jeunes : les cadres de l'économie tunisienne ont en moyenne 37 ans d'âge et plus de 50 % d'entre eux ont entre 27 et 36 ans. On observe des différences d'âge assez importantes selon la formation de base des indi-

(1) Notre définition du terme « cadre », a pour critère de base la part de responsabilité qui incombe à chacun dans le processus de construction et de transformation de la société globale. Si nous avions voulu être fidèle à notre définition, il aurait fallu avant de circonscrire notre population procéder à une étude de « rôles » préalable. Nous avons devant la difficulté de l'entreprise, préféré retenir la classification traditionnelle du personnel de l'administration en catégories A, B, C, D, les cadres supérieurs étant ceux de la catégorie A. Pour les Offices et Sociétés Nationales nous avons, à partir de la hiérarchie établie par l'entreprise et à la lumière de sondages effectués auprès de certaines catégories, déterminé une hiérarchie équivalente à celle de l'administration.

(2) Notre enquête a porté, en fait, sur un échantillon de l'ensemble des cadres tunisiens de l'économie. Pour les besoins de l'article, nous avons isolé la population de l'Administration, des Offices et Sociétés nationales.

vidus et selon les secteurs de l'économie. Les cadres diplômés d'Universités sont nettement plus jeunes que les cadres sortis des rangs et les cadres administratifs plus âgés que les cadres techniques (3) dont la majorité ont fait leurs études supérieures après l'indépendance. Les Cadres de l'Administration économique sont plus jeunes que les cadres des Offices et sociétés nationales; l'Administration recrute essentiellement les cadres parmi ceux qui viennent d'achever leurs études; nous avons vu que l'Administration avait très peu d'anciens cadres déjà en place sous le Protectorat; et de plus, elle a servi de « réservoir » de cadres pour les Offices, les Entreprises Nationales et le secteur semi-public: 47 % des cadres des Offices et Sociétés Nationales sont issus de l'administration, tandis que l'inverse n'existe pas. Les Offices et Sociétés Nationales ont plus de cadres sortis des rangs que l'Administration...

La répartition de l'ensemble des cadres de l'Administration économique, des Offices et Sociétés Nationales par catégories d'âges est la suivante :

	Cadres Administratifs		Cadres Techniques	
Plus de 45 ans	50	25,5	12	8,2
De 35 à 45 ans	55	28,0	25	17,1
Moins de 35 ans	91	46,3	109	74,7
Total	196	100,0	146	100,0

Plus de 60 % d'entre eux ont commencé leur carrière après l'indépendance. Ils forment donc un groupe socio-professionnel récent dont une des caractéristiques reconnues jusqu'ici est de se distinguer par sa jeunesse. De plus, nous savons qu'il s'agit de par sa situation dans les hiérarchies du monde du travail d'un groupe qui se différencie des autres par un niveau culturel assez élevé.

Quelle est la place de ces cadres dans la société tunisienne ? Minorité privilégiée par destination l'est-elle également au départ ? Dans quelle mesure les cadres sont-ils issus de différentes couches sociales de la population ?

Deux indices paraissant révélateurs à ce sujet d'une part l'origine géographique. Nous ne sommes pas sans ignorer en effet, que l'infrastructure scolaire du premier degré et surtout du second degré constituait au départ, au niveau de ceux qui ont actuellement atteint l'âge des cadres, un handicap très lourd.

En deuxième lieu, l'origine socio-professionnelle et socio-culturelle qui constitue sans aucun doute le frein principal à toute promotion humaine.

(3) L'âge moyen des cadres administratifs est de plus de 38 ans, celui des cadres techniques n'est que 34 ans 1/2 et les cadres techniques de l'agriculture ont à peine 32 ans.

1. — LES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES CADRES

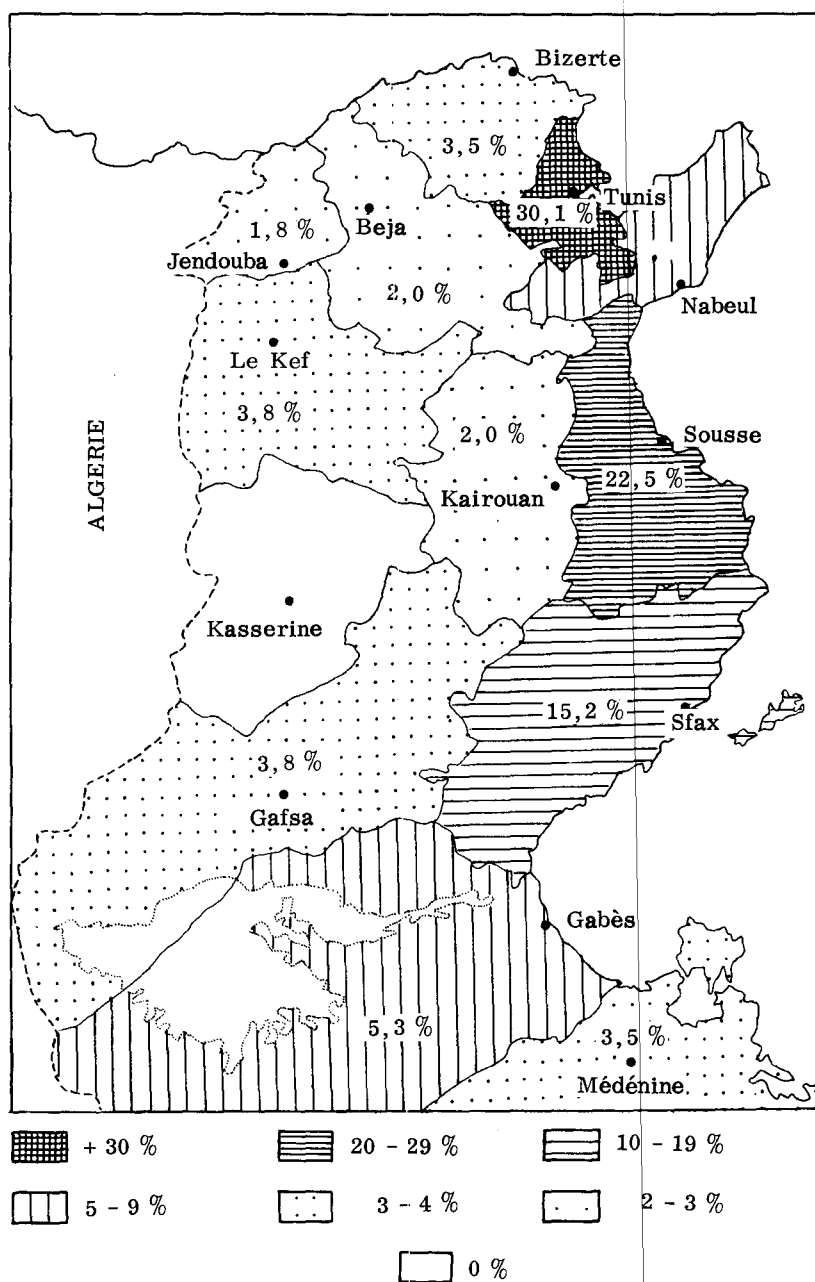
Afin de préciser l'origine géographique des cadres auprès desquels nous avons enquêté, nous avons demandé à chacun de nous indiquer son lieu de naissance ainsi que celui de son père. Dans le cas où le lieu était différent, nous avons essayé de déterminer avec le plus de précision possible l'influence du milieu géographique que les cadres avaient subie pendant leur enfance.

Prenant comme base géographique de référence le gouvernorat, nous avons dans un premier temps calculé le nombre et la proportion de cadres issus de chacune de ces circonscriptions administratives. Nous obtenons les résultats suivants :

Origine	Nombre	Pourcentages (1)
Tunis	103	30,1
Bizerte	12	3,5
Béja	7	2,0
Jendouba	6	1,8
Le Kef	13	3,8
Kasserine	-	-
Gafsa	13	3,8
Medenine	12	3,5
Gabès	18	5,3
Sfax	52	15,2
Kairouan	7	2,0
Sousse	77	22,5
Nabeul	20	5,9
Etranger	2	0,6
Total	342	100,0

(1) Voir carte I. Origine géographique des cadres, par gouvernorat.

Près du tiers des cadres supérieurs de l'administration économique, des offices et sociétés nationales sont originaires de la capitale. Viennent ensuite



CARTE I

*Origine géographique des cadres de l'administration économique
des offices et sociétés nationales.*

le gouvernorat de Sousse puis celui de Sfax; réunis ces trois gouvernorats fournissent 67,8 % du contingent des cadres. Si nous avons pris pour base uniquement le lieu de naissance, Tunis nous aurait donné 37 % des cadres.

Afin de déceler avec plus de précisions la concentration dans certaines régions géographiques privilégiées de l'origine des cadres, nous avons à l'aide des résultats du recensement de 1956 (4) opéré une comparaison entre la répartition géographique de l'ensemble de la population tunisienne et l'origine géographique de notre population-cadres.

Population tunisienne et cadres selon le gouvernorat d'origine

Gouvernorat	Population tunisienne	% de la population totale	% des cadres selon leur origines	Différence %
Tunis	451 842	13,1	30,1	+ 17,0
Bizerte	252 974	7,4	3,5	- 3,9
Béja	266 467	7,6	2,0	- 5,6
Jendouba	190 290	5,5	1,8	- 3,7
Le Kef	248 076	7,2	3,8	- 3,4
Kasserine	159 512	4,6	-	- 4,6
Gafsa	240 562	7,0	3,8	- 3,2
Medenine	233 790	6,8	3,5	- 3,3
Gabès	173 073	5,0	5,3	+ 0,3
Sfax	325 866	9,5	15,2	+ 5,7
Kairouan	203 350	5,9	2,0	- 3,9
Sousse	433 555	12,9	22,5	+ 9,9
Nabeul	262 200	7,6	5,9	- 1,8
Total	3 441 557	100,0	100,0	--

Les gouvernorats de Tunis, de Sousse et de Sfax présentent des pourcentages pour les cadres beaucoup plus élevés que pour la population bien que ce soient les trois gouvernorats les plus peuplés.

Cette situation est liée à l'existence des trois plus grandes villes du pays. Le gouvernorat de Tunis comprend essentiellement la ville de Tunis proprement dite et sur 103 cadres originaires du gouvernorat de Tunis, seuls 5 sont issus de la banlieue de la capitale et deux de zones rurales. Les cadres du gouvernorat de Sfax sont originaires dans une proportion de 77 % de la ville de Sfax, le reste provient surtout des îles Kerkenah caractérisées par une très forte émigration vers le continent, essentiellement de gens qui font une carrière dans la fonction publique.

(4) Nous aurions dû pour plus d'exactitude prendre pour référence le recensement le plus proche de l'année modale de naissance des cadres de notre échantillon, soit celui de 1931 ou celui de 1936; mais les changements de circonscriptions administratives et la sous-exploitation des résultats nous ont fait préférer celui de 1956.

Carte II : Origine géographique des cadres (par localité et âges).

Quant aux cadres originaires du gouvernorat de Sousse ils sont non seulement issus de la capitale du Sahel (25 sur 77) mais également d'un certain nombre de petites villes ou de gros bourgs ruraux de la région à forte concentration humaine tels Monastir, Mahdia, Ksar Hellal, Moknine, Msaken.

Seuls un peu plus de 30 % des cadres sont originaires du reste du pays, près de 6 % du Cap Bon dont la densité de population de certains gros villages ruraux rappelle les cités sahéliennes. Djerba voit certains de ses commerçants installés sur le continent laisser leurs fils poursuivre leurs études au lieu de les astreindre très jeunes, comme il était de tradition, à aider le père ou l'oncle aux travaux quotidiens de la boutique. Une ville de tradition universitaire comme Kairouan fournit quelques cadres à l'économie bien que la majorité des intellectuels de la cité s'orientent davantage vers l'enseignement ou la justice. Ailleurs, il s'agit de quelques cas, les grandes villes du sud Gabès et Gafsa, ou encore plus rarement les centres administratifs du Nord : les gouvernorats de Djendouba, de Kasserine, du Kef, de Béja ont vu leur population, cernée par la colonisation rurale, se replier sur elle-même et s'ouvrir, en fait, très peu, aux influences de la civilisation moderne et entre autres à l'attraction de la promotion sociale que pouvait lui permettre une instruction au-delà du niveau de l'école primaire; ainsi, elle ne voit pas l'intérêt de faire poursuivre des études à ses fils, et préfère qu'ils secondent leur père dans la gestion de l'exploitation familiale; moins aisée, elle n'a les possibilités financières ni de subvenir aux frais qu'occasionnent des années d'études, ni, dans la plupart des cas, de renoncer soit à l'aide de ses fils, soit au salaire d'appoint que dès leur jeune âge ils peuvent rapporter à la maison.

Bizerte, ville importante sous le protectorat, venant tout de suite après Tunis, Sfax et Sousse n'a pas non plus formé d'élite; dotée d'un port et d'un arsenal moderne à vocation militaire, ses habitants trouvaient, jeunes, un emploi bien rémunéré et ne songeaient pas à poursuivre des études.

La carte d'origine des cadres par délégation nous indique mieux que la carte par gouvernorat les foyers de culture. Dans presque tous les gouvernorats, nous retrouvons des délégations entières qui n'ont aucun cadre de notre échantillon qui en est originaire. Cela ne signifie pas, bien sûr, qu'une petite élite ne s'en soit pas dégagée, puisque notre échantillon est nécessairement partiel à un double point de vue, en tant qu'échantillon d'une population déterminée d'une part, en second lieu parce qu'il s'agit d'une fraction de l'élite. Cependant, si nous comparons nos résultats avec une population cadre, plus large, celle des cadres de l'ensemble de l'économie étudiée à partir d'un échantillon deux fois plus importants, nous nous rendons compte que les proportions sont sensiblement identiques; seules quelques délégations dont n'est originaire aucun cadre de notre échantillon ont un ou deux cadres qui en sont issus.

La base de recrutement géographique des cadres est beaucoup plus large lorsqu'il s'agit de cadres jeunes. Nous avons, afin d'apprécier l'évolution de l'origine géographique des cadres, mis en corrélation âge et lieu d'origine des cadres. Ce qui nous donne le tableau suivant :

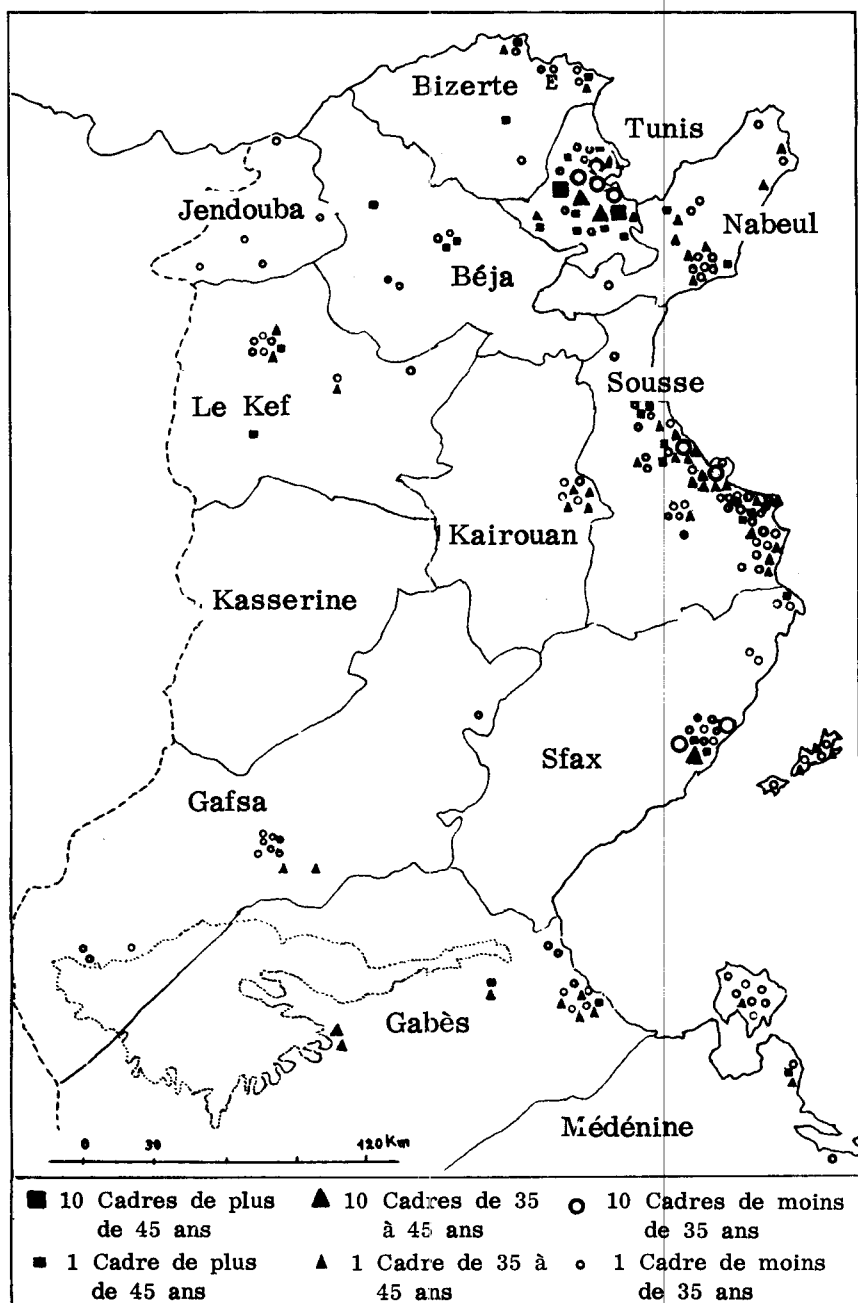
*Origine géographique des cadres de l'Administration économique,
des Offices et Sociétés Nationales par catégories d'âge des cadres*

Origine géographique	Cadres de plus de 45 ans		Cadres de 35 à 45 ans		Cadres de moins de 35 ans	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Gvt. de Tunis	36	58,0	30	37,5	37	18,5
Gvt. de Sousse	7	11,3	15	18,8	55	27,5
Gvt. de Sfax	7	11,3	11	13,7	34	17,0
Autres Gvts. du Nord (Nabeul Bizerte, Béja, Jendouba).	5	8,0	11	13,7	28	14,0
Gvts. du Centre (Kairouan Le Kef, Kasserine).	3	5,7	5	6,3	12	6,0
Gvt. du Sud (Gafsa-Medenine Gabès).	3	5,7	8	10,0	32	16,0
Etranger	-	-	-	-	2	1,0
Total	62	100,0	80	100,0	200	100,0

Alors que les cadres de plus de 45 ans sont originaires de la capitale dans une proportion de près de 60 %, seulement 37,5 % des cadres de 35 à 45 ans et moins de 20 % des cadres de moins de 35 ans sont issus de la ville de Tunis et de sa banlieue. En revanche, toutes les autres régions du pays voient progressivement augmenter la proportion des cadres qui en sont originaires, il est vrai plus ou moins rapidement; ainsi les gouvernorats du Nord et du Centre ont tendance à dégager une élite beaucoup moins rapidement que les gouvernorats du Sud.

Une enquête que nous avons menée auprès des étudiants inscrits à l'Université de Tunis en 1963-64, nous indique que la démocratisation géographique de la population-cadres a tendance à se poursuivre toujours dans le même sens : 14,1 % des étudiants de sexe masculin (5) sont originaires de Tunis... Cependant, il faut noter que la proportion d'étudiants issus du gouvernorat de Sousse (24,7 %) est moins importante que la proportion de cadres de moins de 35 ans (27,5 %); la proportion d'étudiants originaires du gouvernorat de Sfax est très faiblement supérieure à celle des jeunes cadres (18,5 % et 17 %) mais les étudiants originaires de Sfax sont plus nombreux (18,5 %) que ceux originaires du gouvernorat de Tunis (15 %); c'était déjà

(5) Nous n'avons considéré que la population étudiante masculine pour deux raisons essentielles : premièrement notre population — cadres ne comprend que trois éléments de sexe féminin; deuxièmement la démocratisation géographique se fait beaucoup plus tard dans le temps pour l'élément féminin, les proportions d'étudiantes issues des différentes régions sont à peu près identiques à celles que nous avons pour les cadres de 40 à 45 ans.



CARTE II

Origine géographique des cadres (par localité et âges)

le cas pour les cadres de moins de 35 ans originaires du gouvernorat de Sousse : Tunis qui était le gouvernorat qui donnait le plus de cadres à la nation est d'abord distancée par Sousse puis par Sfax. La progression est lente pour les gouvernorats du Nord (15,1 %) et du Centre (6,7 %), tandis qu'une élite a tendance à se dégager beaucoup plus rapidement des gouvernorats du Sud dont sont originaires 20 % des étudiants...

2. — LES ORIGINES SOCIALES DES CADRES

Nous avons étudié l'origine des cadres de l'administration économique, des offices et sociétés nationales en tenant compte de la situation socio-professionnelle de leurs pères pendant toute leur enfance et la durée de leurs études. Et nous avons, à la lumière des précisions obtenues, essayé, en employant une méthode assez rudimentaire, de déterminer dans quelle mesure provenaient-ils de milieux sociaux privilégiés et quelle était l'importance de la mobilité sociale observée.

Les origines socio-professionnelles des cadres de notre échantillon sont les suivantes :

Origines socio-professionnelles des cadres de l'échantillon

Catégorie socio-professionnelles	Nombre	Pourcentages
Agriculteurs exploitants et pêcheurs	79	23,1
Salariés agricoles	6	1,7
Patrons de l'industrie et de l'artisanat	26	7,6
Commerçants	53	15,5
Professions libérales et cadres supérieurs	67	19,6
Cadres moyens	52	15,2
Employés	30	8,8
Ouvriers et personnel de Service	27	7,9
Sans travail et Non définis	2	0,6
Total	342	100,0

Le milieu socio-culturel le plus proche de notre population de cadres, celui des professions libérales et des cadres supérieurs représente 19,6 % des pères des individus interviewés. Cependant, il faudrait pour obtenir un milieu social proche de celui que nous étudions, extraire de ce groupe 15 notaires, soit 4,4 % que nous devrions, tant en ce qui concerne la situation sociale qu'en ce qui concerne le niveau culturel classer non pas dans le groupe des cadres supérieurs, mais dans celui des cadres moyens.

85 cadres supérieurs ont des pères agriculteurs. Comme la plupart des pays en voie de développement, la Tunisie a une proportion importante de sa population active occupée dans l'agriculture, mais le terme de cultivateur, d'agriculteur, de fellah en Afrique du Nord ne constitue qu'une référence au secteur d'activité. Pour déterminer l'origine sociale des cadres fils d'agriculteurs, il nous a fallu les interroger sur les rapports qu'ils entretenaient avec la propriété. Nous n'étions pas en mesure de pouvoir déterminer des catégories sociales en fonction des superficies cultivées et des revenus obtenus, d'autant plus que les personnes interrogées elles-mêmes n'étaient pas toujours conscientes du niveau social de leur père. Notre classification ne comprend que trois catégories, les agriculteurs exploitants parmi lesquels nous avons distingué ceux qui emploient une main-d'œuvre salariée et ceux qui travaillent seuls leur terre ou avec la seule aide de membres de la famille, enfin les salariés et journaliers agricoles ou les paysans sans terre.

Cadres, fils d'agriculteurs, patrons petits exploitants et salariés

	Membre	%
Patrons	37	10,8
Petits exploitants	42	12,3
Salariés	6	1,7
Total	85	24,8

En fait, peu de fils de salariés agricoles mais aussi peu d'enfants de gros propriétaires ruraux; ceux qui n'emploient aucun salarié sont en général de très petits exploitants qui ont un niveau de vie faible; la main-d'œuvre agricole n'étant pas chère, beaucoup d'exploitants dont le niveau de vie est très moyen peuvent s'assurer l'aide d'un ou même plusieurs ouvriers agricoles, pendant les périodes de gros travaux.

Dans l'industrie et l'artisanat, nous relevons également peu de gros industriels, peu de propriétaires d'ateliers artisanaux importants. Sur 26 patrons de l'industrie et de l'artisanat, seulement 3 industriels et 9 artisans emploient du personnel (fabricants de chéchias et tisserands). Les autres sont de petits artisans, tisserands, coiffeurs, tailleurs, menuisiers, travaillant seuls dans leurs petites boutiques.

Le développement du secteur tertiaire (6) est avec celui du secteur primaire un des critères du sous-développement. Mais il a pour caractéristique de demeurer moins traditionnel que le secteur primaire en phase de développement. La grande majorité des cadres sont issus de par leur ascendance du secteur tertiaire. C'est le cas de 207 cadres de notre échantillon soit 60,5 %. Nous avons vu que 15,2 % des cadres avaient des pères exerçant une profession libérale ou appartenant eux-mêmes à la catégorie des cadres supérieurs. 52 cadres avaient des pères cadres moyens de l'administration ou des entreprises : parmi eux, surtout de petits fonctionnaires promus par ancienneté au grade des cadres moyens ou ayant fréquenté quelques années le Collège Sadiki, la grande Mosquée ou un établissement d'enseignement secondaire, et des enseignants :

Professions des cadres moyens, pères de cadres supérieurs

Cadres moyens de l'administration	22
Cadres moyens des entreprises industrielles et commerciales	5
Instituteurs et moniteurs d'enseignement primaire	17
Infirmiers	3
Cadres moyens techniques	4
Cadres moyens de l'armée	1
Total	52

30 sont fils de petits fonctionnaires, personnes occupant des postes de simples employés dans des sociétés à caractère industriel ou commercial.

Plus que la prolifération des bureaux, c'est l'hypertrophie du secteur commercial que Lacoste (7) retient comme critère du sous-développement. Nombreux sont les fils de commerçants que nous retrouvons dans notre échantillon de cadres supérieurs, 57 soit 16,7 % dont 28 patrons employant des salariés, 25 commerçants travaillent seuls pour la plupart épiciers de villages ou de petites villes, et 4 employés de commerce.

Enfin, 27 sont fils d'ouvriers soit 7,9 % de notre population, proportion en elle-même assez faible, cependant non négligeable compte tenu du nombre d'ouvriers faisant partie de la population active tunisienne.

(6) « Ce secteur (services et transports) groupait en 1957 23 % de la population active et assurait 46 % de la production intérieure brute. Par rapport au secteur industriel (9 % de la population et 2 % de la production intérieure brute); le secteur tertiaire est hypertrophié », *Perspectives Décennales de Développement 1962-1971*. Imprimerie Officielle, Tunis, 1962.

(7) Yves Lacoste, *Les pays sous-développés*, Paris, P.U.F. (Que Sais-Je ?), 1959.

Si nous reprenons la répartition de notre population cadres en fonction de leur origine socio-professionnelle et si nous essayons de classer les pères selon les catégories sociales auxquelles ils appartiennent, nous pouvons retenir trois grandes catégories sociales :

— Une première catégorie de personnes vivant de manière aisée et constituée par ceux qui exercent une profession libérale excepté les notaires, par les cadres supérieurs, par les patrons de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat et du commerce.

— Une seconde catégorie de personnes de conditions moyenne formée des cadres moyens et employés des secteurs publics et privés ainsi que des notaires, des petits propriétaires agricoles, des petits commerçants et artisans.

— Enfin, la troisième catégorie comprend les travailleurs manuels qui ne possèdent pas leurs propres moyens de production, qu'ils aient un emploi permanent ou non tels les ouvriers et journaliers agricoles, les mineurs, les ouvriers de transports et des travaux publics, les dockers... Nous avons également classé dans cette catégorie les pères de deux personnes qui ne peuvent préciser la profession de leur père, celui-ci ayant été souvent chômeur et ayant exercé divers petits métiers.

Evidemment, cette classification présente les inconvénients de toute schématisation, inconvénients d'autant plus grands, qu'il n'existe encore à l'heure actuelle, pour l'Afrique du Nord en général et pour la Tunisie en particulier, aucune typologie des classes ou groupes sociaux, et que nous nous appuyons pour opérer des distinctions entre catégories sociales sur un critère assez arbitraire, celui de l'emploi ou non de salariés. On pourrait objecter à notre classification que la catégorie I est artificiellement gonflée. En effet, dans l'agriculture et le commerce, un certain nombre de petits propriétaires emploient quelques salariés à temps partiels ou même de manière continue sans avoir de revenus plus élevés que celui d'un cadre moyen ou d'un instituteur qui fait souvent au niveau du village figure de privilégié... De même, si nous comparons les catégories II et III, certains ouvriers à qui un salaire régulier est assuré passent également pour privilégiés par rapport à de petits propriétaires agricoles dont le revenu dépend des aléas de la récolte.

Nous obtenons la répartition suivante par catégories :

Origine sociale des cadres en fonction de la catégorie sociale et du secteur d'activité auquel appartiennent leurs pères.

Cat. sociales secteurs d'activités	I		II		III	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Agriculture-pêche	37	10,8	42	12,3	6	1,7
Industrie-Artisanat et transport	12	3,5	20	5,2	25	7,3
Commerce	28	8,2	29	8,5	-	-
Employés secteur tertiaire	40	11,7	72	21,1	2	0,6
Carrières libérales	12	3,5	15	4,4	-	
Profession non définie	-	-	-	-	2	0,6
Total	129	37,7	178	52,1	35	12,0

Plus de la moitié des cadres sont issus de la catégorie fils de petits employés et de cadres moyens, d'agriculteurs petits propriétaires, de petits commerçants et de notaires. Pour la grande majorité, ce milieu social représente une origine très modeste et beaucoup n'ont pu poursuivre leurs études secondaires que grâce à la quasi-gratuité du Collège Sadiki ou bien ont pu bénéficier de l'aide des frères aînés placés bien avant eux sur le marché du travail.

A peine 40 % des cadres de notre échantillon n'ont jamais éprouvé de grosses difficultés financières. Ils représentent par rapport à la population tunisienne une minorité privilégiée. Il n'est qu'à comparer les origines socio-professionnelles de notre population et la répartition de la population active tunisienne. Malheureusement, la répartition de la population active d'après les résultats du recensement de 1956, n'est pas la même que celle que nous avons retenue ; en particulier pour les agriculteurs, les résultats du recensement distinguent seulement agriculteurs salariés et agriculteurs exploitants, la catégorie agriculteurs exploitants comprenant non seulement tous les agriculteurs propriétaires de parcelles infimes ou de très grandes superficies, ceux qui travaillent seuls leur terre et ceux qui ont de nombreux salariés, mais aussi toute la masse des aide-familiaux. Il en est de même pour les secteurs artisanal et commercial. Cependant, nous avons estimé intéressant d'ébaucher une comparaison entre les origines sociales des cadres et la répartition de la population active.

*Répartition socio-professionnelle de la population active
et des pères des cadres.*

	Population active		Cadres	
	Nbre	%	Nbre	%
Agriculteurs exploitants et pêcheurs	692 949	57,2	79	23,1
Salariés agricoles	170 330	14,0	6	1,7
Industriels et artisans	35 455	2,9	26	7,6
Commerçants	42 526	3,5	53	15,5
Professions libérales et cadres supérieurs	5 580	0,6	67	19,8
Cadres moyens	14 450	1,2	52	15,2
Employés	25 110	2,1	30	8,6
Ouvriers et personnel de service	223 690	18,3	27	7,9
Non définis	2 680	0,2	2	0,6
Total	1 212 780	100,0	342	100,0

Par secteurs d'activités, nous avons la répartition suivante :

*Répartition de la population active et des pères des cadres
par secteurs d'activité*

	Population active	Pères des cadres
Primaire	72,0	24,8
Secondaire	8,2	14,0
Tertiaire	19,8	61,2
Total	100,0	100,0

Une première remarque s'impose, ce sont les disparités sectorielles entre population active et origine des cadres. C'est surtout le secteur tertiaire qui donne des cadres au pays : 61 % des cadres sont issus de 19,8 % de la population active. Les fils d'industriels et d'artisans ont également plus de chance que les fils d'agriculteurs de devenir cadres supérieurs. Seuls 24,8 %

des cadres sont fils d'agriculteurs alors que 72 % de la population active vit de l'agriculture.

Agriculteurs exploitants, salariés agricoles, ouvriers et personnel de service sont des catégories socio-professionnelles dont la proportion est nettement plus importante dans la population active du pays que dans les origines paternelles des cadres. L'inverse se produit pour toutes les autres catégories. Le contact avec l'écriture et le calcul économique représente certainement un stimulant important et est à lui seul susceptible de faire prendre conscience au milieu social du facteur de promotion que peut représenter pour un individu la poursuite de ses études. D'ailleurs, dans la plupart des cas, la famille a joué un rôle déterminant, très souvent poussée par l'instituteur de l'enfant, au niveau de l'entrée dans le secondaire. Ensuite, ce sont des résultats de l'élève et son environnement scolaire qui ont déterminé chez lui un niveau d'aspiration élevé, niveau d'aspiration qu'il a d'ailleurs généralement communiqué ensuite à sa famille.

Car, il faut noter que, bien qu'issus apparemment, si l'on se réfère à notre comparaison avec la population active, d'une minorité privilégiée, ils n'en sont pas moins originaires, dans une proportion de 60 %, de milieux sociaux modestes et dans une proportion plus importante de milieux dont le niveau culturel ne dépasse pas le primaire. Il est certain que la plupart jouissent d'une mobilité sociale relativement importante. Si nous nous référons à la seule profession des parents, en considérant que la situation économique de la famille et son niveau culturel sont à la fois cause et conséquence de cette situation professionnelle, nous pouvons, malgré l'insuffisance de notre documentation due au fait que notre étude n'avait pas pour but l'analyse du phénomène de mobilité sociale en Tunisie, présenter un rapide tableau de la mobilité sociale telle qu'elle affecte un milieu social restreint, celui des cadres supérieurs de l'administration économique, des offices et sociétés nationales.

Nous avons, afin de pouvoir mieux saisir les divers aspects de la mobilité sociale, distingué dans la répartition socio-professionnelle des origines paternelles des cadres six catégories. La première catégorie, 1 est formée des professions libérales (excepté les notaires), des propriétaires d'entreprises industrielles, artisanales ou commerciales ainsi que des agriculteurs employant des salariés et des cadres supérieurs, ces divers groupes socio-professionnels étant compris conventionnellement dans cette catégorie dans une proportion de 50 %. Car, comme nous l'avons signalé, il s'agit de groupes professionnels assez hétérogènes socialement, et malgré le manque de précisions suffisantes pour opérer des distinctions en leur sein, nous avons voulu quand même ne pas les confondre tous dans une même catégorie. Dans la population active, la proportion à classer dans la catégorie 1 est certainement très inférieure à celle qu'il faudrait classer dans la catégorie 2. Pour les cadres, nous avons retenu le principe que ceux dont le père avait appartenu à la catégorie 1 avaient eu plus de facilités que ceux dont les pères provenaient de la catégorie 2 pour poursuivre leurs études.

La catégorie 2 est composée de 50 % des patrons de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, et de l'agriculture employant des salariés ainsi que de 50 % des cadres supérieurs.

La catégorie 3 comprend les cadres moyens, les notaires et le tiers des

artisans, des commerçants et des agriculteurs petits propriétaires n'employant pas de mains-d'œuvre.

Font partie de la catégorie 4 les employés et cadres subalternes et le tiers des artisans, des commerçants et des propriétaires agricoles sans salariés.

La catégorie 5 groupe ouvriers de l'industrie, des mines, des transports... ainsi que le dernier tiers des artisans, commerçants et agriculteurs travaillant seuls.

Enfin, la catégorie 6 comprend les salariés agricoles, les journaliers et ceux dont la profession est mal définie.

Quant aux cadres supérieurs de notre échantillon nous les avons répartis dans les catégories 1 et 2 en fonction de leur position hiérarchique et du niveau de leur salaire.

Nous obtenons le tableau suivant :

Cadres Pères des cadres	Cadres		
	I	II	Total
I	42	28	70
II	32	27	59
III	44	49	93
IV	24	33	57
V	20	35	55
VI	4	4	8
Total	166	176	342

Soit en pourcentages pour chaque catégorie de cadres.

Répartition des cadres et de leurs pères par catégories sociales

	I	II
I	25,3	15,9
II	19,3	15,3
III	26,5	27,8
IV	14,5	18,8
V	12,0	19,9
VI	2,4	2,3
Total	100,0	100,0

Ce qui nous donne :

— 28 cas soit 8,1 % de l'échantillon où la mobilité sociale s'exercerait dans le sens d'une chute dans la hiérarchie sociale, toutefois nous pouvons considérer, qu'à quelques exceptions près, il s'agit d'homosociaux, eux-mêmes étant en début de carrière et leurs pères souvent en fin de carrière.

— 69 cas d'homosociaux soit 20,2 % des cadres de notre échantillon.

— Les 245 autres cas soit 71,7 % des cadres de notre échantillon jouissent d'une mobilité sociale ascendante à :

— 1 degré pour 81 cas soit 23,7 %

— 2 degrés pour 77 cas soit 22,5 %

— 3 degrés pour 59 cas soit 17,3 %

— 4 degrés pour 24 cas soit 7 %

— 5 degrés pour 4 cas soit 1,2 %

Il est intéressant de faire remarquer ici que les cadres techniques sont généralement issus de milieux plus modestes que les cadres administratifs. En effet, si nous prenons toujours pour base notre répartition en six catégories sociales, nous obtenons le tableau suivant, en calculant, d'une part au sein du groupe des cadres administratifs, d'autre part au sein du groupe des cadres techniques, le pourcentage des cadres issus de chaque catégorie sociale.

*Origine sociale comparée des cadres techniques
et des cadres administratifs.*

Origine sociale (catégories sociales)	Cadres Administratifs	Cadres Techniques
I	23,3	17,1
II	19,2	14,3
III	26,6	28,8
IV	15,7	18,0
V	13,1	19,1
VI	2,1	2,7
Total	100,0	100,0

Alors que pour les catégories sociales 1 et 2 le pourcentage des cadres administratifs est supérieur à celui des cadres techniques, c'est l'inverse pour toutes les catégories sociales inférieures.

Si nous observons de plus près l'origine socio-professionnelle des cadres administratifs et des cadres techniques, nous constatons que certains milieux socio-professionnels sont nettement plus favorables à une orientation technique de leurs enfants que d'autres; c'est le cas, en particulier, des milieux ou-

vriers, familles des cadres moyens techniques et d'artisans; c'est le cas à un moindre degré des milieux agricoles et du petit personnel de bureau; au contraire, fils de patrons de l'industrie et de l'artisanat et du commerce, de cadres moyens et supérieurs s'orientent davantage vers des carrières administratives.

Mais il ne faut pas rechercher uniquement les causes des différences constatées entre les origines socio-professionnelles des cadres administratifs et celles des cadres techniques dans une orientation qui serait influencée en partie par le milieu professionnel familial. Les cadres techniques sont aussi plus jeunes que les cadres administratifs.

Nous constatons, en effet, que le recrutement social comme le recrutement géographique des cadres a tendance à s'élargir au fur et à mesure que nous prenons en considération une population de cadres plus jeunes.

A titre d'exemple, reprenons pour base notre répartition hiérarchique de l'origine sociale des cadres en six catégories et comparons les pourcentages des diverses catégories entre elles en fonction de l'âge des cadres.

Nous obtenons la répartition suivante :

	Cadres de plus de 45 ans	De 35 à 45 ans	Moins de 35 ans
I	30,1	20,7	17,4
II	22,2	17,1	15,7
III	28,5	26,8	26,9
IV	9,5	18,3	18,2
V	6,4	17,1	18,8
VI	3,3	-	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

Nous constatons, en effet, que plus nous avons affaire à une population de cadres jeunes, plus importante est la proportion de cadres issus des classes moyennes et de milieux modestes. Notons, en particulier, une diminution proportionnelle sensible des groupes 1 et 2, au profit dans un premier temps (génération de 35 à 45 ans) des groupes 3 et 4, dans un second temps (moins de 35 ans) des groupes 5 et 6.

La mobilité socio-professionnelle verticale dont jouit le milieu socio-professionnel des cadres a tendance à s'accroître; le recrutement a d'abord intéressé, en priorité, les couches aisées de la population puis ces classes moyennes qui ont, par ailleurs joué un rôle de premier plan au sein des groupements politiques pendant toute la période de lutte pour l'indépendance.

Le mouvement a tendance à s'étendre aux couches déshéritées de la population en ne les touchant encore que dans une très faible proportion.

Des enquêtes que nous avons effectuées auprès de la population étudiante de l'Université de Tunis au cours des années universitaires 1962-63 et 1963-64 confirment la tendance observée. 9,5 % des Etudiants inscrits à l'Université de Tunis et dans les Etablissements d'Enseignement supérieur du pays sont fils d'ouvriers et 9,4 % fils de salariés agricoles, de journaliers et de chômeurs. Il est certain que l'élargissement du recrutement social des intellectuels et des cadres ne fera que s'accroître dans les années à venir, avec la généralisation de l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement secondaire est ouvert à tous les élèves qui ont achevé leur scolarisation primaire et satisfait aux épreuves de niveau... Les élèves dont les parents ne peuvent prendre en charge les frais de pension, d'achat de fournitures scolaires ou de vêtements reçoivent une bourse ou une aide des comités de solidarité sociale locaux. La quasi-généralisation de l'octroi des bourses d'enseignement supérieur et le coût très bas des différents services universitaires permettent à ceux qui ont achevé de manière satisfaisante le cycle d'enseignement secondaire de ne pas mettre un terme à leurs études et de faire une scolarité supérieure complète.

Lilia BEN SALEM *

(*) Auteur d'une thèse de 3^e cycle, *Développement et problème des cadres. Le cas de la Tunisie. Un exemple : les cadres supérieurs de l'économie tunisienne*. A paraître dans les Cahiers du C.E.R.E.S., Université de Tunis.